

Le 11 juin 2021

Le coronavirus induit un changement de paradigme en Suisse

La sécurité juridique, aussi dans les situations d'exception

La lutte contre le coronavirus Covid-19 a placé la Suisse dans une situation d'exception sur les plans sanitaire, social et politique. Les mesures décidées pour faire face à la crise concernent tout le monde.

Veillez trouver ci-dessous une liste d'actes normatifs déterminants en lien avec la situation actuelle (ch. I) ainsi que des informations complémentaires (ch. II).

I. Décisions prises par le Conseil fédéral et législation pour combattre le coronavirus

- 11 juin 2021 :
 - [Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le cinquième assouplissement](#)
- 4 juin 2021 :
 - [Ordonnance du 4 juin 2021 sur les certificats attestant la vaccination contre le covid-19, la guérison du covid-19 ou la réalisation d'un test de dépistage du covid-19 \(ordonnance covid-19 certificats\)](#) (818.102.2)
- 26 mai 2021 :
 - [Adaptations d'actes normatifs selon la feuille d'avis officielle n° 79 du 27 mai 2021](#)
 - [Adaptations d'actes normatifs selon la feuille d'avis officielle n° 78 du 26 mai 2021](#)
- 19 avril 2021 :
 - [Ordonnance covid-19 situation particulière \(818.101.26\) : assouplissements](#)
- 14 avril 2021 :
 - [Ordonnance covid-19 \(818.101.24\) : modification des listes des biens médicaux importants et des substances actives pour le traitement du covid-19](#)
 - [Coronavirus : prochaine étape d'assouplissement le 19 avril](#)
- 12 avril 2021 :
 - [Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent d'accepter la loi covid-19](#)
- 1^{er} avril 2021 :
 - Mise à jour de l'[ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus](#) (liste des maladies rendant vulnérables les personnes concernées)
- 24 février 2021 :
 - Diverses publications urgentes dans le [recueil officiel](#) (dont l'ordonnance Covid-19 et l'ordonnance Covid-19 situation particulière)

- 3 février 2021 :
 - [Ordonnance sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme \(Ordonnance sur les épidémies, OEp\)](#)
- 2 février 2021 :
 - [Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière \(ordonnance Covid-19 situation particulière\)](#)
 - 6 janvier 2021 : suppressions d'assouplissements au niveau cantonal
 - 2 février 2021 : quarantaines en cas de contacts et isolement
- 27 janvier 2021 :
 - [La Confédération prend en charge le coût du dépistage des personnes non symptomatiques et adapte les règles de quarantaine](#)
- 13 janvier 2021 :
 - [Le Conseil fédéral prolonge et renforce les mesures](#)
 - [La Confédération accroît l'aide fournie dans le cadre du programme pour les cas de rigueur](#)
- 18 décembre 2020 :
 - [Le Conseil fédéral renforce les mesures nationales](#)
- 28 octobre 2020 :
 - [Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail en faveur des travailleurs sur appel](#)
 - [Les mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie sont déjà en place](#)
- 2 septembre 2020 :
 - [Les grandes manifestations à nouveau possibles à de strictes conditions](#)
- 26 août 2020 :
 - [Le Conseil fédéral prolonge la suspension des poursuites pour le secteur du voyage](#)
- [12 août 2020 : Recueil officiel n° 102 du 12 août 2020](#)
 - Ordonnance sur le port du masque obligatoire dans les aéronefs ; grandes manifestations
 - Ordonnance Covid-19 mesures dans le domaine du transport international de voyageurs
 - [Message concernant la loi Covid-19](#)
- [22 juillet 2020 : Recueil officiel n° 93 du 22 juillet 2020](#)
 - Ordonnance Covid-19 mesures dans le domaine du transport international de voyageurs
- [2 juillet 2020 : Recueil officiel n° 84 du 2 juillet 2020](#)
 - Ordonnance Covid-19 situation particulière
 - Ordonnance Covid-19 mesures dans le domaine du transport international de voyageurs

- [1^{er} juillet 2020 : Recueil officiel n° 83 du 1^{er} juillet 2020](#)
 - Ordonnance sur les mesures en cas de pertes de gain en lien avec le coronavirus
- 1^{er} juillet 2020 :
 - [Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail : prolongation à 18 mois](#)
 - [Répartition de la prise en charge du loyer des locaux commerciaux entre locataires et bailleurs](#)
 - [Allocations pertes de gain pour les indépendants : prolongation jusqu'au 16 septembre 2020](#)
 - [Masques obligatoires dans les transports publics, quarantaine pour les personnes provenant des régions à risque et levée de certaines restrictions d'entrée à compter du 20 juillet](#)
- [24 juin 2020 : Recueil officiel n° 80 du 24 juin 2020](#)
 - Ordonnance 3 Covid-19
 - Ordonnance sur le système de traçage de proximité pour le coronavirus
- [19 juin 2020 : Recueil officiel n° 78 du 19 juin 2020](#)

Ordonnances sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) :

 - Loi sur les épidémies
 - Ordonnance 3
 - Ordonnance Covid-19 situation particulière
6 janvier 2021 : suppression de certaines exceptions cantonales
 - Ordonnance sur les pertes de gain Covid-19
- [27 mai 2020 : Recueil officiel n° 70 du 27 mai 2020](#)
 - Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) (Ordonnance 2 Covid-19) (Étape de transition 3 : assouplissements supplémentaires)
 - Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Covid-19) (Ordonnance 2 Covid-19) (Récoltes de signatures)
- [20 mai 2020 : Recueil officiel n° 67 du 20 mai 2020](#)
 - Ordonnance instaurant une suspension des poursuites au sens de l'art. 62 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite en faveur du secteur du voyage (RS 281.243)
[Communiqué](#)
- [13 mai 2020: Recueil officiel n°64 du 13 mai 2020](#)
 - Ordonnance sur l'atténuation des conséquences économique dans le secteur de la culture
 - Ordonnance (Annexe 6 : personnes vulnérables)
 - Ordonnance sur l'essai pilote du système suisse de traçage de proximité
- [8 mai 2020 : Recueil officiel n°62 du 8 mai 2020](#)
 - Ordonnance (Étape transitoire 2 : restaurants)
 - Ordonnance (Étape de transition 2 : assouplissements dans le domaine migratoire et dans le contrôle des exportations)
- [29 avril 2020 : Recueil officiel n°56 du 29 avril 2020](#)
 - Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) (Étape transitoire 2: écoles, magasins et sport)

- [22 avril 2020 : Recueil officiel N°53 du 22 avril 2020](#)
 - Ordonnance 2 (Étape transitoire 1; assouplissements dans les soins de santé) (RS : 818.101.24)

- [16 avril 2020 : Recueil officiel n° 50 du 16 avril 2020](#)
 - Ordonnance instaurant des mesures en cas d'insolvabilité pour surmonter la crise du coronavirus (Ordonnance COVID-19 insolvabilité) (RS 281.242)
 - Ordonnance relative à la formation professionnelle initiale en 2020 (Ordonnance COVID-19 procédures de qualification formation professionnelle initiale) (RS 412.101.243)
 - Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIIOUS) (RS 817.02)
 - Ordonnance 2 sur la limitation de l'importation et de l'exportation de marchandises (RS 818.101.24)
 - Ordonnance 2 sur les employés vulnérables et obligations de l'employeur) (RS 818.101.24)
 - Ordonnance sur les mesures en cas de pertes de gain (COVID-19) (Ordonnance sur les pertes de gain COVID-19) (RS 830.31)

- [8 avril : Recueil officiel n° 45 du 8 avril 2020](#)
 - Prolongation, jusqu'au 26 avril, de certaines mesures de l'ordonnance 2 contre le coronavirus (COVID-19; art. 5 à 8 ainsi que art. 10f al.1 2 lettre. a et 3) (RS 818.101.24).

- [1^{er} avril 2020 : Recueil officiel n° 41 du 1er avril 2020](#)
 - Ordonnance sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique et des autres applications des certificats numériques (Ordonnance sur la signature électronique, OSCSE) (RS 943.032)

- [27 mars 2020 : Recueil officiel n° 39 du 27 mars 2020](#)
 - Ordonnance sur l'atténuation des effets du coronavirus en matière de bail à loyer et de bail à ferme (Ordonnance COVID-19 bail à loyer et bail à ferme) (RS 221.213.4)
 - Ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (Ordonnance sur les fonds propres, OFR) (RS 952.03)

- [25 mars 2020 Recueil officiel n° 38 du 25 mars 2020](#)
 - Ordonnance sur l'octroi de crédits et de cautionnements solidaires à la suite du coronavirus (RS 951.261)

- [20 mars 2020 Recueil officiel n° 35 du 20 mars 2020](#)
 - Ordonnance sur la suspension des délais applicables aux initiatives populaires fédérales et aux demandes de référendum au niveau fédéral (RS 161.16)
 - Ordonnance sur la suspension des délais dans les procédures civiles et administratives pour assurer le maintien de la justice en lien avec le coronavirus (RS 173.110.4)
 - Ordonnance sur les mesures d'accompagnement dans le domaine du sport (RS 415.021)
 - Ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques dans la culture (RS 442.15)

- Ordonnance sur la renonciation temporaire aux intérêts moratoires en cas de paiement tardif d'impôts, de taxes d'incitation et de droits de douane ainsi que sur la renonciation au remboursement du prêt par la Société suisse de crédit Hôtelier (RS 641.207.2)
- Modification de l'ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020 concernant l'approvisionnement alimentaire de la population (art. 7a), le service universel de la Poste (art. 7b), l'interdiction de rassemblements dans l'espace public (art. 7c), les mesures de préventions sur les chantiers et dans l'industrie (art. 7d), la durée de travail et de repos dans les hôpitaux (art. 10a) et les devoirs des employeurs (art. 10c) (RS 818.101.24)
- Mesures en cas de pertes de gains (RS 830.31), d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RS 831.101) et dans le domaine de l'assurance-chômage (RS 837.033)
- [18 mars 2020 : Recueil officiel n° 34 du 18 mars 2020](#)
 - Ordonnance sur la suspension des poursuites au sens de l'art 62 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.241)
 - Mesures de limitation des entrées sur le territoire et de la circulation transfrontalière des personnes (RS 818.101.24)
- [16 mars 2020 : Recueil officiel n° 31 du 16 mars 2020](#)
 - Modification de l'ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020 prévoyant des mesures concernant les manifestations et les entreprises (art. 6), assemblées générales d'entreprises (art. 6a), obligations des employeurs (art. 10c) (RS 818.101.24)
- [13 mars 2020 : Recueil officiel n° 30 du 13 mars 2020](#)
 - Ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020 prévoyant des mesures en vue de préserver les capacités sanitaires, des mesures de restrictions au trafic transfrontalière ainsi que des mesures concernant la population, les organisations et les institutions. (RS 818.101.24)
 - Délais de carence dans l'assurance chômage (RS 837.02)
- [28 février 2020 Recueil officiel n° 23 du 28 février 2020](#)
 - Manifestations de plus de 1000 personnes (RS 818.101.24, remplacée depuis).

II. Informations en rapport avec la situation d'exception liée au coronavirus :

1. Organisation d'assemblées générales

[Questions-réponses concernant les assemblées générales](#)

[Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\)](#)

2. Informations concernant des questions relatives au droit du travail sur la page d'accueil de l'Union patronale suisse [UPS](#)

3. Ordonnance sur la suspension des délais dans les procédures civiles et administratives pour assurer le maintien de la justice

[Ordonnance](#)

Afin de maintenir le fonctionnement de la justice en raison de la crise du coronavirus, les vacances judiciaires dans les procédures civiles et administratives, qui commencent généralement pendant les

vacances de Pâques, ont déjà commencé le 21 mars et dureront exceptionnellement jusqu'au 19 avril 2020 inclus.

Le Conseil fédéral tient ainsi compte des grands défis qui se posent également à la justice dans la situation actuelle, tant dans les procédures de droit fédéral que dans celles de droit cantonal. Le présent règlement ne s'applique pas aux procédures dans lesquelles il n'y a déjà pas de vacances judiciaires (affaires urgentes et procédures pénales, par exemple). Le Conseil fédéral se réserve la possibilité de prendre ultérieurement des mesures supplémentaires.

4. Ordonnance sur la suspension des poursuites au sens de l'art. 62 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite

[Ordonnance](#)

[Communiqué de presse](#)

Du 19 mars au 4 avril 2020 inclus, les débiteurs ne peuvent être poursuivis nulle part en Suisse (blocage juridique de la poursuite pour dettes). L'objectif est de soulager les entreprises, déjà confrontées à d'autres défis.

5. Droit de la concurrence

[Communiqué de presse](#)

Le 26 mars 2020, la COMCO a déclaré que le droit de la concurrence continuait de s'appliquer durant la crise, en particulier pour éviter des restrictions illégales (cartels ou accords de prix) à la concurrence.

6. Tribunal administratif fédéral

[Communiqué de presse](#)

Le 26 mars, le Tribunal administratif fédéral a réglementé les délais judiciaires et la notification des actes de procédure. Le fonctionnement de la justice est assuré, notamment grâce au télétravail généralisé.

7. Elargissement du champ d'application de la signature électronique, numérique

[Communiqué de presse](#)

Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur la signature électronique. Cette modification constitue une mesure supplémentaire pour endiguer la propagation du coronavirus. Elle prévoit une possibilité générale d'identification par vidéo lors de la délivrance de certificats, ce qui permet d'éviter des déplacements et des contacts personnels.

8. Assouplissement des mesures et prochaines étapes possibles – état au 27 mai 2020

[Tableau](#)